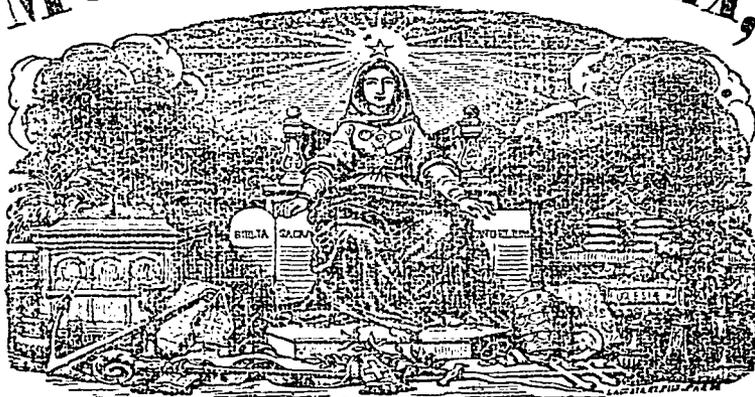


Mélanges Religieux,



RESPICE STELLAM; VOCA MARIAM.

Recueil périodique.

Vol. 3.

MONTREAL, 3 JUIN 1842.

No. 29.

CÉLIBAT ECCLÉSIASTIQUE.

(SUITE ET FIN.)

Sans le célibat, non seulement le ministre du culte ne fera point au peuple le sacrifice de sa vie ni de ses biens ; mais personne ne le fera. Sans le célibat, point de confession : sans la confession, point de sacrifice perpétuel au service des pauvres et des malades : sans la confession, point de frère ni de sœur de charité. Avec la confession, il y a des restitutions, surtout des restitutions en faveur des pauvres. Avec le célibat, tout cela tomberon le voit par l'Angleterre(1). Ce n'est pas tout. Un protestant anglais, lord Fitz-William, après avoir rappelé que la vertu, la justice, la morale doivent servir de base à tous les gouvernemens, démontre qu'il est impossible d'établir la vertu, la justice, la morale sur des bases tant soit peu solides, sans le tribunal de la pénitence, sans la confession (2). Or point de confession sans le célibat du prêtre : donc sans le célibat ecclésiastique point de morale, de justice, de vertu : point de société.

(1) Rubichon, p. 93.

(2) Lettres d'Atticus, p. 192.